

Un nouveau programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique

Comme il a été annoncé dans notre premier bulletin *Le loisir et le sport en valeurs!*, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) lance un nouveau programme pour soutenir les organismes qui désirent promouvoir l'éthique en loisir et en sport. Ce programme vise à encourager les organismes à poser des actes démontrant leur adhésion aux valeurs et aux principes de l'*Avis sur l'éthique en loisir et en sport*. Les actions, activités et projets réalisés constitueront le mouvement pour l'éthique en loisir et en sport, but ultime du Forum qui s'est tenu à Montréal en mars dernier.

Pour être admissibles au soutien financier du Ministère, les organismes doivent notamment :

- avoir adhéré à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport;
- être un organisme à but non lucratif légalement constitué;
- soumettre leur projet au plus tard le 16 octobre 2006.

Le projet doit :

- promouvoir l'éthique et une ou plusieurs des valeurs prônées dans l'Avis;
- démontrer qu'il vise l'application d'un ou plusieurs principes directeurs mentionnés dans l'Avis.

N.B. Les projets qui ciblent les jeunes de 12 à 17 ans ou ceux qui les encadrent seront retenus en priorité.

Quel genre de projet peut être admissible à un soutien financier?

Il peut s'agir, par exemple, de l'implantation d'un code de conduite, d'un programme de prévention de la violence, de l'abus et du harcèlement ou du dopage sportif. Un organisme peut mener diverses actions de promotion de l'esprit sportif, nommer un répondant pour les questions d'éthique, donner de la formation à ses entraîneurs dans ce domaine ou offrir des conditions facilitant l'accès des personnes défavorisées ou handicapées au loisir et au sport. Le respect des environnements de pratique faisant aussi partie des valeurs prônées dans l'Avis, les organismes peuvent soumettre des projets relatifs à cette préoccupation.

Pour connaître les modalités du programme, consultez les documents suivants : [Programme de soutien pour la promotion de l'éthique](#), [Feuille synthèse du programme](#) et Formulaires de demande de soutien : [Enveloppe A](#) ou [Enveloppe B](#).

Le rapport du Forum sur l'éthique en loisir et en sport

Le forum avait, entre autres objectifs, de faire état de la situation, de rendre compte des initiatives du milieu en matière d'éthique et de trouver les meilleures stratégies et actions pour faire face aux problèmes et enjeux dans ce domaine. Pour connaître les faits saillants, le contenu des conférences et la teneur des discussions qui ont eu lieu dans les ateliers, vous pouvez consulter le [Rapport sommaire et comptes rendus des ateliers du Forum sur l'éthique en loisir et en sport.](#)

Les comptes rendus des ateliers pourront :

- inspirer les organismes pour concevoir des projets relatifs à l'éthique;
- favoriser la collaboration entre partenaires;
- contribuer à ne pas « réinventer la roue » en matière de promotion de l'éthique.

De nouveaux signataires de l'Avis

Depuis la parution du premier bulletin en mai dernier, les organismes suivants ont ajouté leur nom à la liste des signataires de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport :

- L'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent
- L'URLS de la Mauricie
- L'URLS de Lanaudière
- L'URLS des Laurentides
- L'URLS de l'Abitibi-Témiscamingue
- La Fédération de gymnastique du Québec
- La Fédération des éducateurs et éducatrices enseignants du Québec.

Il y a donc, à ce jour, quinze organismes et une personne qui ont souscrit à l'Avis.

Le Ministère en action

Au terme de l'année financière 2005-2006, le Ministère a fait le bilan de ses activités. En matière de promotion de l'éthique, la Direction de la promotion de la sécurité (DPS) a conçu, géré ou soutenu une vingtaine de projets répartis comme suit :

- promotion de l'esprit sportif : Jeux du Québec 2005, sport étudiant, aide financière à des organismes locaux;
- participation à la stratégie canadienne « Sport pur »;
- élaboration et diffusion de codes de conduite : code d'éthique du parent, codes de conduite pour le ski et le surf des neiges;
- intégration du volet sécurité et éthique dans le concours « École active »;
- prévention du dopage dans les milieux du hockey sur glace et du cyclisme (diverses activités et outils d'information générale);
- prévention de l'abus et du harcèlement : guide d'intervention et de référence pour les camps de vacances, participation au Groupe mixte de travail sur la lutte à l'homophobie;
- organisation et tenue du forum (2 et 3 mars 2006).

En plus de poursuivre plusieurs de ces projets, la DPS en a inscrit d'autres à son plan d'activités 2006-2007. En voici quelques exemples :

- *Rapport sur le sondage sur les attitudes et comportements face à la sécurité et à l'éthique (Jeux du Québec 2005);*
- formation d'un comité provincial sur les problèmes d'abus et de harcèlement;
- évaluation de l'efficacité des interventions liées à la promotion des valeurs associées à l'éthique;
- révision et diffusion du dépliant et du guide de l'entraîneur *Je performe sans drogue;*
- établissement d'un réseau de conférenciers sur le dopage sportif et l'éthique;
- création d'un répertoire d'initiatives en matière d'éthique;
- programme de soutien en éthique;
- bulletin d'information bimensuel;
- création d'outils pour promouvoir le mouvement pour l'éthique en loisir et en sport.

N'oubliez pas!

Souscrivez à l'Avis (synthèse de l'Avis et modalités d'adhésion), et concrétisez votre engagement en participant activement au mouvement pour l'éthique en loisir et en sport!